

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS  
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI  
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
084-218400075-20250222-lmc1X010001cbba-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2025  
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

#### 1

**AMENAGEMENT** : Transformation de la rue de la République - Amplification de l'expérimentation, lancement de la concertation et des études complémentaires et de programmation.

**M. BLUY**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Depuis 2014, de nombreux projets de requalification de places et rues ont été conduits dans le centre-ville d'Avignon permettant de faire émerger une dynamique de valorisation patrimoniale et historique, de soutien à l'attractivité commerciale, d'apaisement des mobilités et de développement du végétal dans l'espace public. Pour ne citer que les plus emblématiques : place St Didier/rue des Trois Faucons, parvis sud des Halles/rue Bonneterie, place Figuière/rue Figuière et Bancasse, rue du Portail Magnanen, rues Carnot/Carreterie, Rue Thiers dont la deuxième tranche sera lancée dans quelques semaines.

Le récent réaménagement du parvis de la gare, porte d'entrée majeure pour Avignon, a métamorphosé le paysage donné à voir aux usagers comme aux visiteurs dès leur arrivée. En proposant des espaces dédiées aux parcours piétons et des lieux de pause ombragés, en renouant avec le végétal, ce parvis jardin offre aujourd'hui une vraie qualité d'accueil et de pause et réinterprète totalement la perspective offerte par la rue de la République, axe majeur et emblématique du centre-ville d'Avignon.

Est venu le temps de déployer notre ambition de requalification et d'embellissement des espaces publics à cet axe majeur constitué par la rue de la République et certaines rues connexes (rues St Agricole, Jean-Henri Fabre, Mistral, Pourquery de Boisserin, Viala, Vernet jusqu'à la rue St Charles).

Réalisée au 19ème siècle, pour relier la gare et les remparts à la place de l'Hôtel-de-Ville et offrir aux passants un visage à la fois prospère et moderne, animé et accueillant, cette percée majestueuse fait face aujourd'hui à des défis majeurs : vieillissement du mobilier urbain, attractivité commerciale fragilisée par les crises sanitaires et économiques ainsi que par la mutation de nos modes de consommation, réchauffement climatique qui impacte de manière tangible la qualité des cheminements, notamment durant la période estivale.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour répondre à ces enjeux, la Ville d'Avignon ambitionne de requalifier cet axe dans le cadre d'une stratégie d'adaptation et de transformation pour nous offrir, ainsi qu'aux générations futures un cadre de vie agréable, dynamique, modernisé et vivable.

Ce projet s'inscrit dans une vision d'urbanisme apaisé, articulée autour de quatre objectifs prioritaires :

### **L'adaptation au changement climatique**

- Renforcer la résilience de cet espace public par la végétalisation, une approche innovante en matière d'hydrologie et la mise en place d'aménagements favorisant le confort thermique notamment en période estivale et en période de fort mistral.

### **L'apaisement et la revalorisation des usages de la rue**

- Améliorer et développer l'accessibilité et le confort pour les piétons, les cyclistes, comme pour les usagers des transports en commun, tout en réduisant la prédominance de la voiture.

### **La redynamisation commerciale**

- Recréer une dynamique commerciale en lien avec une meilleure qualité des espaces publics et une fréquentation renouvelée.

### **La valorisation du patrimoine existant**

- Révéler et préserver l'identité urbaine de la percée, notamment son harmonie architecturale inscrite totalement dans la période haussmannienne, tout en tenant compte des usages modernes qui s'y déploient ainsi que des lieux de vie qui la jalonnent (square Agricole Perdiguier, Musée Lapidaire, Office de Tourisme...).

La Ville s'est déjà saisie de ces enjeux en engageant l'an dernier de premières actions de piétonisation qui ont permis de changer notre regard sur cette rue et d'entrevoir ce qu'elle pourrait redevenir.

L'installation d'une borne de contrôle d'accès et la mise en place de séquences végétalisées auront permis de réduire et de sécuriser le caractère routier de la rue, de redonner de la place aux modes doux et de permettre appropriation de l'espace par les commerces, notamment par le développement des terrasses, lieux de convivialité urbaine.

Le cadre est maintenant posé pour amorcer une réflexion partagée et plus approfondie pour imaginer tous ensemble la rue de la République de demain. Par la symbolique que revêt depuis toujours cet axe dans l'univers collectif, par son ancrage dans l'histoire urbaine de notre ville, il est important que toutes les Avignonnaises et tous les Avignonnais se sentent concernés et impliqués dans la conception de ce projet majeur. Il est également essentiel que les commerçants, les professionnels de l'hôtellerie/restauration et tous les acteurs économiques qui font vivre aujourd'hui cet axe participent à la réflexion autour de la définition du futur projet.

Une nouvelle étape s'engage dès à présent avec :

- L'ouverture de la « Maison de la Tranquillité Publique » qui proposera au cœur de cet axe un pôle de proximité ouvert au public et renforcé par la présence quotidienne des Agents de Surveillance de la Voie Publique ;
- L'amplification des aménagements transitoires initiés en 2024 avec le renouvellement des jardinières et l'intégration de mobilier urbain plus qualitatif soulignant et mettant en valeur les différents pôles de vie jalonnant cette rue depuis le cours Jean-Jaurès jusqu'au bas de la place de l'Horloge ;
- Le lancement dès le printemps d'un temps de concertation citoyenne ouvert à tous afin d'établir à l'automne un diagnostic partagé menant à la définition d'une juste programmation pour le projet de requalification qui pourra être lancé en 2026 ;
- La conduite d'études complémentaires et de programmation liées au patrimoine, aux usages et à l'attractivité afin de renforcer les connaissances et l'expertise à intégrer à la programmation du projet.

La délibération que nous proposons a donc pour objet :

- Le lancement de la concertation visant à imaginer tous ensemble la rue de la République de demain ;
- Le déploiement d'une amplification de la phase transitoire sur la rue de la République et le cours Jean Jaurès dès cet été ;
- Le lancement des études complémentaires et de programmation nécessaires à cette transformation (attractivité, programmation des rez-de-chaussée, logistique, patrimoine PSMV, etc.) et à la bonne écriture du programme.

Le calendrier prévisionnel proposé :

- **Printemps 2025 :**
- Amplification des aménagements de préfiguration et renforcement des usages autour de la piétonisation de la rue de la République ;
- Lancement de la concertation et des animations liées à la participation citoyenne autour du projet ;
- Déclenchement des études complémentaires portant sur le patrimoine, l'attractivité et les usages.

- **Automne 2025 :**
  - Poursuite de la concertation citoyenne et association des acteurs institutionnels ;
  - Synthèse des études complémentaires ;
  - Présentation du préprogramme donnant les grands axes de travail attendus pour la requalification de l'axe Jaurès-République.
- **Décembre 2025 :**
  - Restitution et validation du programme définitif.
- **Courant 2026 :**
  - Lancement d'une consultation sous forme de concours / dialogue compétitif pour la conception du projet de requalification de l'axe République.
  - Début des travaux.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L. 2121-29.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le lancement la concertation sur un objectif partagé dès le printemps 2025,
- **APPROUVE** le déploiement d'une amplification de la phase transitoire sur la rue de la République et le cours Jean Jaurès,
- **APPROUVE** le lancement les études complémentaires et de programmation nécessaires à cette transformation (attractivité, programmation des rez-de-chaussée, logistique, patrimoine PSMV, etc.) et à la bonne écriture du programme,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 23 et opération 2021OP1227,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

**ADOPTE**

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 12/03/2025**

AR préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
084-218400075-20250222-lmc1X010001cbba-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2025  
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :  
Date de télétransmission :  
Date de réception en préfecture :